Règlement « Enigmadventure »

- Objet
  - La présente réglementation vise à établir les règles et les conditions pour la création et la gestion d'une chasse au trésor en Suisse. Une chasse au trésor est définie comme un jeu ludique et éducatif qui consiste à découvrir des indices disséminés dans un environnement spécifique en vue de trouver un trésor.

- Organisation
  - L'Association « Enigmadventure », dont le siège social est situé à Boudevilliers dans le canton de Neuchâtel, organise, en publiant le livre numérique intitulé *Papillonage*, un jeu-concours sous la forme d'une chasse au trésor. Par « organisatrice » ou « organisateur », on entend l'Association seulement.

- Participation
  - Cette chasse au trésor est ouverte à toute personne physique à l'exception des auteurs, des membres de l'Association Enigmadventure, ainsi que les membres de leur famille (conjoints légaux, partenaires, concubins, ascendants, descendants directs et indirects) et de toute personne ayant participé à la création, la réalisation ou la gestion de la chasse, quelle que soit la nature de la collaboration. Pour les mineurs, la participation n'est possible que sous la responsabilité des parents ou représentants légaux.
  - La participation collective étant possible dans un cadre familial ou amical, seule une personne physique peut cependant être désignée comme ayant le droit de gagner le prix.

- Principe
  - La chasse nécessite la résolution d'une énigme contenue dans le livre numérique. L'énigme intégralement résolue et sa solution entièrement comprise permet de déterminer l'emplacement d'une capsule métallique située en Suisse romande contenant une procédure de signalement. Le livre numérique de la chasse au trésor contient toutes les informations nécessaires à l'identification du lieu dans lequel est enterrée la capsule.

- Durée
  - La chasse débutera à la date de parution du livre numérique, le 23 janvier 2027 à 9 heure et prendra fin au moment où une personne physique aura été déclarée gagnante selon les critères énoncés dans le présent règlement.

- Désignation du gagnant
  - La personne déclarée gagnante sera celle qui :
    - Aura trouvé l'emplacement de la capsule enterrée en Suisse romande.
    - Sera en possession de ladite capsule et de ce qu'il contient
    - Aura suivi la procédure d'identification
    - Aura communiqué son identité précise et ses coordonnées à l'Association Enigmadventure
    - Aura prouvé en détails sa propre résolution de l'énigme de la chasse au trésor, et ce en présence d'une personne désignée par l'Association Enigmadventure.

- Valeur du gain
  - La personne désignée gagnante se verra remettre en mains propres le lingot en Or fin (999.9) de 5 grammes de Papillonage. Le lot sera remis par une personne désignée par l'Association Enigmadventure. Toute procédure juridique et financière en lien avec l'acquisition du lot sera sous l'entière responsabilité de la personne gagnante à partir de la date d'attribution du lot.

- Remise du gain
  - Le gagnant accepte que la remise du gain se fasse en présence des médias et ne s'oppose pas à ce que l'opération soit diffusée sur les plateformes de diffusion telles que la télévision, la radio ou encore Internet. Le gagnant accepte également que son nom, sa photo ou tout reportage filmé sur la chasse ou ses solutions soient utilisés à des fins promotionnelles par l'Association Enigmadventure, sans qu'il puisse prétendre à quelconque rémunération.

- Sécurité
  - La sécurité des participants est une priorité absolue, et ce pendant toute la durée de la chasse.

- Protection de l'environnement
  - Les participants doivent veiller à ce que la chasse au trésor n'entraîne aucun dommage à l'environnement naturel ou culturel. Toutes les activités doivent être menées de manière responsable, en évitant toute perturbation de la faune, de la flore et des sites historiques ou protégés.

- Respect des règles de conduite
  - Les participants doivent se conformer aux règles de conduite établies par l'organisateur. Cela inclut le respect des autres participants, des résidents locaux, et de l'environnement. Tout comportement inapproprié ou nuisible peut entraîner l'exclusion immédiate du participant concerné.

- Chaque joueur s'engage à participer loyalement et dans le respect des règles du présent règlement et des droits des autres joueurs à la présente opération. Toute attitude déloyale ou frauduleuse entraînera la résiliation de la participation et la perte du gain.

- Responsabilité
  - L'Association Enigmadventure certifie que l'emplacement de la capsule ne se situe pas sur un terrain privé. La participation à la chasse ne donne aucun droit et il appartient aux participants de strictement respecter la réglementation individuelle et de ne pas commettre de dommages ou transgressions qui puissent engager leur responsabilité. L'auteur de la chasse ainsi que **l'Association Enigmadventure déclinent toute responsabilité en cas d'infraction perpétrée par des personnes** dans le cadre de la participation à la chasse. Les participants garantissent donc l'auteur de la chasse et l'Association Enigmadventure, ainsi que leurs mandataires, préposés, représentants, sous-traitants, contre les conséquences d'éventuelles poursuites engagées par des tiers.
  - L'Association Enigmadventure se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la chasse si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient. L'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment, sous réserve d'en informer les participants de manière adéquate. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
  - La responsabilité de l'Association organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots valablement gagné.
  - **L'organisateur n'assume aucune responsabilité pour les dommages matériels, les blessures ou les accidents survenant pendant la participation à la chasse au trésor, sauf en cas de négligence prouvée de sa part. Les participants acceptent expressément que l'organisateur ne sera pas responsable à leur égard et n'assumera aucune responsabilité, sauf en cas de faute grave ou de dol commis personnellement, et ce pour tout dommage direct ou indirect, corporel, matériel ou économique.**

- Règlement, for et droit applicable
  - Le fait de participer à cette chasse implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé. Tout différend pouvant naître du présent règlement sera soumis aux **tribunaux compétents de Neuchâtel**. Le droit suisse est seul applicable.